

celle-ci par une autre qui répondra aux besoins des plus démunis au Canada.

[Français]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Madame la Présidente, ce débat de quelque deux heures se tient sur la proposition du gouvernement, à savoir qu'une attribution de temps limitée à une journée par étape sera l'ordre du jour relativement à ce projet de loi fort important, le projet de loi C-28, projet de loi qui contient des mesures visant, entre autres, à récupérer de la pension de sécurité de la vieillesse des sommes de Canadiens qui, bien des fois, comptaient recevoir ces sommes d'argent et qui se fiaient sur ces revenus pour planifier une retraite bien méritée.

Madame la Présidente, le gouvernement utilise encore une fois une mesure limitant le débat parce qu'il veut en dire le moins possible au peuple canadien. Il veut garder les projets de loi difficiles à expliquer pour lui, aussi loin de l'opinion publique que possible, et, pour ce faire, il utilise évidemment des mesures telles la clôture des débats, c'est-à-dire une limite à une journée ou deux sur un débat fort important, ou l'attribution de temps qui est également dans nos Règlements une disposition que le gouvernement a utilisée.

J'ai demandé des statistiques aux greffiers, à la Chambre, tantôt, et je regarde, par exemple, la 33<sup>e</sup> Législature, celle qui s'est terminée avec les élections de 1988: le gouvernement avait utilisé l'attribution de temps 20 fois. À 20 reprises, ce gouvernement, madame la Présidente, a utilisé ou a décidé de limiter le débat, et on se demande pourquoi le peuple canadien a des difficultés à comprendre où s'en va ce gouvernement! Il n'a pas à expliquer aux Canadiens. Il refuse d'expliquer aux Canadiens, il limite dans le temps le débat. Il cache des détails importants au peuple canadien, et c'est sa faute, madame la Présidente, si aujourd'hui il y a une confusion, si aujourd'hui il y a un cynisme qui existe chez le peuple canadien, à savoir quelles sont les directives, quels sont les objectifs de ce gouvernement.

En ce qui a trait à cette session-ci, depuis novembre 1988, le gouvernement a utilisé 10 fois la motion de clôture, 10 fois sur 10 projets de loi. Il ne faut pas se faire d'illusion. Ce ne sont pas des projets de loi ordinaires, ce sont des projets de loi très importants. Dans ce cas-ci, le projet de loi C-28, un projet de loi qui, comme on le sait, s'attaque de façon assez particulière aux personnes âgées en proposant de reprendre, de récupérer certaines som-

### *Attribution de temps*

mes d'argent payées par la pension de sécurité de la vieillesse. Ce projet de loi propose ici une attaque contre ces pensions qui fait mentir, encore une fois, le premier ministre quand il a dit que les pensions de sécurité de la vieillesse étaient une chose sacrée.

[Traduction]

Je rappelle aux députés que le premier ministre a dit ceci, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, durant la dernière campagne électorale:

Tant que je serai premier ministre, les programmes sociaux, surtout ceux qui sont destinés aux personnes âgées, ne seront pas diminués mais augmentés.

Aujourd'hui, son gouvernement propose un projet de loi qui attaque les personnes âgées, les pensions de vieillesse et même les droits des enfants parce qu'il permettra de récupérer une partie des allocations familiales.

Il s'en prend donc directement aux familles canadiennes. Il viole, sans aucun doute, le principe de l'universalité que nous respectons depuis des années. Comme les députés l'ont entendu avant ce débat, le premier ministre et son gouvernement considéraient ces régimes et ce principe comme des dépôts sacrés. De toute évidence, ils n'ont pas tenu promesse. Il n'y a plus rien de sacré pour ce gouvernement, contrat social ou pas.

Le premier ministre n'a pas respecté sa promesse et il a violé ce dépôt sacré, comme il l'a appelé. Nous sommes indignés qu'on force la Chambre à adopter ces importantes mesures législatives en lui imposant une attribution de temps ou la clôture. Le gouvernement dira aux Canadiens: «Pour équilibrer notre budget et pour réduire le déficit, nous devons adopter le projet de loi sur les pensions de vieillesse au plus vite, c'est pourquoi nous aurons recours à l'attribution de temps ou à la clôture.»

Ce projet de loi a été lu pour la première fois le 20 juin 1989. Le gouvernement, qui choisit comme il veut les projets de loi qu'il soumet à la Chambre, l'a mis en délibération les 11, 17 et 18 octobre et le 20 novembre. Il a appliqué la clôture, à la deuxième lecture et le projet de loi a été renvoyé à un comité. Depuis le 20 novembre, la Chambre a pris 15 heures et 37 minutes pour examiner un projet de loi qui apporte 48 modifications aux programmes sociaux, qui met fin à l'universalité et qui pénalise les Canadiens.

Je ne sais pas comment le premier ministre et son Cabinet peuvent continuer à dire qu'ils savent ce qui est bon pour les Canadiens, alors que nos concitoyens d'un bout à l'autre du pays leur ont fait savoir qu'ils ne voulaient pas les voir toucher aux pensions, et surtout pas